

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 14 SEPTEMBRE 2018

Présents : Mmes CHARDON Dominique, LEFORT Bernadette, RECEVEUR Marie, SAILLARD Marie-Pierre, Mrs CHENDEROWSKY Marc, THERY Jean-Bernard, PEREIRA Stéphane, SAILLARD Fabien, VIENNET Simon

Excusé : VIENNET Julien

Absent :

Convocation du 10/09/2018

### ORDRE DU JOUR :

- Approbation Compte rendu réunion du 20 juin 2018
- Point sur travaux restaurant
- Fuites d'eau - modification budget Eau
- Adhésion syndicat mixte pour compétence GEMAPI
- Transfert compétence scolaire à la CCLMHD
- Application régime forestier - parcelle C291
- Contrat assurance risques statutaires
- Règlement général sur la Protection des Données
- Dispositif aides au logement (FSL et FAAD)
- Indemnité du trésorier
- Adhésion au souvenir français
- Affaires diverses
  - Projet panneaux photovoltaïques à Vaux et Chantegrue
  - Eclairage Eglise
  - Eclairage public
  - Divers

#### 1 - Approbation compte rendu réunion du 20 juin 2018

Le compte rendu du 20 juin 2018 est adopté à l'unanimité.

#### 2 - Point sur travaux restaurant

Les fenêtres et la porte côté rue des Grangettes ont été changées. La salle de restaurant a été isolée phoniquement. Restent à effectuer la peinture de la montée d'escalier et les travaux d'isolation de la façade. La commune devrait percevoir des subventions pour ces travaux.

Un nouvel état des lieux sera réalisé une fois tous les travaux terminés.

#### 3 - Fuites d'eau - modification budget Eau

Sept fuites ont déjà été décelées et réparées mais la consommation reste encore trop élevée.

Le Conseil accepte de modifier le budget Eau pour régler les factures à l'entreprise Boucard et à Gaz et Eaux (recherche de fuites).

L'alerte sécheresse est passée en niveau 3 : interdiction d'arroser et de laver les voitures. Le Conseil demande aux agriculteurs de ne plus pomper dans la réserve rue des Grangettes.

Les travaux de raccordement entre Malpas et le Petit Malpas sont prévus en octobre.

#### **4 - Adhésion syndicat mixte**

Afin que la communauté de communes adhère au futur syndicat chargé de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), les communes doivent donner leur accord. Accord du conseil pour modifier les statuts de la CCLMHD en ce sens.

#### **5 - Transfert de la compétence scolaire à la communauté de communes**

Les élus de la CCLMHD ont délibéré sur le fait de transférer la compétence scolaire à la communauté de communes. Actuellement les communes ont la compétence investissement (bâtiments...) et la communauté de communes a à sa charge les affaires scolaires (fonctionnement des écoles).

La CCLMHD souhaite prendre la totalité de la compétence école. Cette décision devrait apparaître dans les prochains statuts modifiés si une majorité de communes est d'accord. Pour éviter une forte hausse des taux d'imposition intercommunaux, la commune souhaite garder la partie investissement des écoles et s'oppose d'ores et déjà au fait que la communauté de communes prenne la totalité de la compétence école. Le Conseil vote contre, à l'unanimité, la modification des statuts à venir.

#### **6 - Application régime forestier - parcelle C291**

Mme le maire rappelle que la commune a fait l'acquisition en 2017 d'une parcelle boisée aux Chaumelles (C 291). Pour que cette parcelle soit gérée par l'ONF, il est nécessaire de la soumettre au régime forestier. Accord du conseil

Les parcelles des chaumelles étant petites, Mme le maire demande au conseil s'il ne serait pas judicieux de contacter les propriétaires de ces parcelles boisées pour savoir s'ils seraient vendeurs.

#### **7 - Contrat assurance risques statutaires**

Le contrat d'assurance pour couvrir la commune des frais liés aux absences des agents arrive à échéance le 31 décembre 2018. La commune a reçu une offre de Dexia Sofcap et attend une offre de Groupama. Mme le maire est chargée de contracter avec le mieux disant.

#### **8 - Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**

Mme le maire présente l'obligation européenne de mettre en place un Règlement Général pour protéger les données individuelles contenues dans les logiciels de la mairie.

Le Conseil désigne l'AD@T pour mettre en place ce dispositif.

## 9 - Dispositif aides au logement (FSL et FAAD)

Le Conseil départemental sollicite les communes pour une participation financière au dispositif d'aides au logement. Mme le maire présente ce dispositif qui consiste en une aide de 0.30 € / habitant pour le Fonds de Solidarité Logement et 0.61 € / habitant pour le Fonds d'Aide aux Accédant en Difficulté. Accord du conseil

## 10 - Indemnité du trésorier

Le nouveau trésorier de Pontarlier sollicite la commune pour l'indemnité de conseil.

Le Conseil municipal refuse le versement de cette indemnité pour 2018 et accepte de la verser à compter de 2019.

## 11 - Adhésion au Souvenir français

Les membres de l'association du souvenir français ont visité le monument aux morts pour conseiller la commune sur sa rénovation. Des devis seront demandés pour cette rénovation.

Le Conseil accepte d'adhérer au Souvenir français pour 50 € / an.

## 12 - Affaires diverses

- Le SIEL (syndicat électrique de Labergement) a un projet de panneaux photovoltaïques au sol sur la commune de Vaux et Chantegrue, en limite de Malpas. Elle demande l'avis de principe du conseil municipal car ce projet nécessiterait de s'implanter environ 30 m<sup>2</sup> sur Malpas.

Le Conseil, par 3 voix pour, 5 contre et 1 abstention, n'est pas favorable à ce projet qu'il juge inesthétique. Il ne souhaite toutefois pas s'opposer à cette étude et autorise la poursuite du projet.

Simon Viennet signale toutefois que la place à bois située sur Vaux et Chantegrue, à proximité du site, est souvent utilisée par Malpas. A voir si ce projet pourrait impacter l'exploitation forestière.

- Mme le maire présente un devis de 1 466.30 € HT pour éclairer avec des leds l'église du village : Refus du conseil.

Il est décidé d'éclairer ce bâtiment l'hiver de 19 h à 21 h 30 uniquement.

- Les tas de fraisats déposés par la DDT sont à disposition de la commune : le conseil décide d'en déposer des camions chemin du perchet (en face de la rue du sauvage) et à l'entrée du communal rue des Grangettes. L'entreprise Faivre TP sera contactée pour acheminer ce matériau.

- L'assurance de la commune a remboursé la structure de l'exposition tourbières qui avait été endommagée. Accord du conseil pour encaisser le chèque de 235.20 €.

- Comice du canton de Pontarlier à La Cluse et Mijoux le 6 octobre 2018.



Séance levée à 22 h 20  
Malpas, le 17 septembre 2018

Le Maire,  
Dominique CHARDON